

ARRÊTÉ N° 90-2020-09-14-001  
modifiant la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Le préfet du Territoire de Belfort

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L1416-1 et R1416-1 à R1416-6,

VU le code de l'environnement,

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R133-3 et suivants,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant monsieur Jean-Marie GIRIER en qualité de préfet du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2020-08-24-033 du 24 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Mathieu GATINEAU, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition des diverses commissions administratives et notamment ses articles 8 et 9,

VU l'arrêté préfectoral n° 2010131-0005 du 11 mai 2010 portant création du CODERST,

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2019-03-25-001 du 25 mars 2019 fixant la composition du CODERST,

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2020-06-02-001 du 2 juin 2020 modifiant la composition du CODERST,

VU le courrier électronique de l'Office Français de la Biodiversité du 25 février 2020 par lequel il sollicite une désignation non nominative de son représentant au sein du CODERST,

VU le courrier de l'union fédérale des consommateurs du 27 juillet 2020 désignant monsieur Pascal MEYER comme suppléant en remplacement de madame Claudine HALLER pour siéger au sein de la dite commission,

SUR proposition de monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture :

## ARRÊTÉ

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : l'arrêté n° 90-2019-03-25-001 du 25 mars 2019 dans son article 2 est modifié comme suit :

**C – 3<sup>ème</sup> collège : 9 Représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des professionnels et des experts**

### a) 3 représentants d'associations agréées

***Un représentant des associations de consommateurs :***

- Madame Michèle GREIF, titulaire,
- Monsieur Pascal MEYER, suppléant,

***Un représentant des associations de pêche :***

- Monsieur Daniel PASTORI, titulaire,
- Monsieur Jean-Marie LECHENNE, suppléant,

***Un représentant des associations de protection de l'environnement :***

- Madame Marie-Eve BELORGEY, ABPN, titulaire,
- Madame Monique PICHET, suppléante.

### **c) 3 experts**

- Monsieur Jean RICHERT, directeur de l'agriculture, de l'environnement, des risques et du développement durable au conseil départemental du Territoire de Belfort, *titulaire*,
  - Madame Stéphanie VERNIER, responsable du service « ouvrages hydrauliques et milieux aquatiques au conseil départemental, *suppléante*.
  
  - Monsieur le directeur de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) ou son représentant,
  
  - Madame Marie-Laure SCHNEIDER, *titulaire*
  - Madame Myriam LOMBARDINI, *suppléante*
- Représentantes des architectes.

**ARTICLE 2 :** l'arrêté n° 90-2019-03-25-001 du 25 mars 2019 dans son article 3 est modifié comme suit :

**3) Trois représentants d'associations et d'organismes du 3<sup>ème</sup> collège dont un représentant d'association de consommateurs et un représentant de la profession du bâtiment**

#### **Un représentant d'associations de consommateurs**

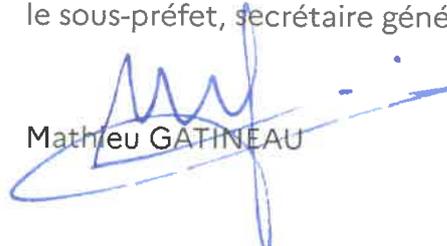
- Madame Michèle GREIF, *titulaire*
- **Monsieur Pascal MEYER**, *suppléant*.

Le reste de l'arrêté est sans changement.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture du Territoire de Belfort, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne Franche-Comté, le directeur départemental des territoires, la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim et la déléguée territoriale de l'agence régionale de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat du Territoire de Belfort et notifié à chacun des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Fait à Belfort, le **14 SEP. 2020**

Pour le préfet, et par délégation  
le sous-préfet, secrétaire général

  
Mathieu GATINEAU